



Compte rendu de la conférence téléphonique du 7 avril avec M. Lavoué et Mme Salen.

La Direction locale a convié les organisations syndicales de Seine-Maritime à une audio-conférence ce jour mardi 7 avril à 10H.

La Direction nous a fait un retour sur la livraison des masques.
2670 masques ont été livrés (dont 300 pour l'ESI, 200 pour la DIRECCTE, 700 pour la DDFIP de l'Eure) et 1470 pour la DRFIP-76 (initialement 2100 étaient prévus...).

Une deuxième livraison devrait être effectuée après le 12 avril. La dotation actuelle risquant d'être insuffisante.

Pour les masques déjà reçus, la distribution est en cours. La trésorerie de Rouen CHU sera dotée en priorité de 200 masques, étant dans l'enceinte du CHU de Rouen, à raison de 2 masques par jour et par agent.

Les postes suivants auront une dotation de 50 masques : Fécamp Municipale, SIP du Havre, Le Havre municipale, le Havre Centre hospitalier, Yvetôt, Elbeuf municipale, Rouen métropole et la Direction (caisse-comptabilité).

Pour les autres structures recevant du public, une dotation de 15 masques est prévue.

La recommandation est d'un masque par demi-journée, en évitant de le toucher après la pose.

Nous sommes intervenus pour souligner qu'il était hors de question d'exposer nos collègues pour accueillir des usagers, alors que les éléments de protection ne sont pas disponibles. Nous serons vigilants sur ce point.

La Direction nous a informés de 2 signalements supplémentaires d'agents, qui étaient en autorisation d'absence depuis déjà 10 jours (symptômes-personnes-contacts).

La Direction est en réflexion pour le lancement de la campagne IR à compter du 20 avril. L'accueil s'effectuera à distance : téléphone et mails.

Il n'y aura qu'un agent par marguerite et une distance de 2 m sera respectée.

La Direction vient de recevoir 30 PC portables qui seront équipés pour le télétravail dans les SIP en priorité.

Des agents en autorisation d'absence ont fait savoir leur volonté de télétravailler, des agents en présentiel aussi.

La Direction finalise une e-formation en lieu et place des formations habituelles avant le début de la campagne IR.

Concernant les congés posés et validés, la Direction appliquera la note de la DGAFP que vous trouverez en PJ.

Une éventuelle annulation ne sera possible que sur demande de l'agent ET accord du chef de service.

L'intersyndicale a demandé la position de la Direction locale sur cette marge de manœuvre.

Celle-ci a indiqué que les dossiers seraient étudiés avec bienveillance et équité, notamment dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité, pour les agents étant en présentiel depuis le début du confinement.

Les ministres ont acté l'octroi d'une prime interministérielle, mais ses modalités ne sont pas connues à ce jour.

Nous sommes intervenus pour indiquer qu'il ne faudrait pas que cette prime soit comme d'autres auparavant, des « usines à gaz » .

Le décret concernant l'indemnité des frais de repas est signé et en cours de diffusion. Elle serait rétro-active.

Le PTGC organise une permanence à raison d'un agent pour le Havre et de deux agents pour Rouen pour la réalisation des documents d'arpentage.

La prochaine audio-conférence se déroulera vendredi prochain, le 10 avril à 10 h, sauf nécessité.